



Personne-ressource : Matthew Brady
Directeur, Conformité des ventes
Tél. : 416-943-4621
Courriel : mbrady@mfd.ca

BULLETIN N° 0278-C
Le 19 septembre 2007

Bulletin de l'ACFM

Conformité

Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société

Algonquin Power Venture Fund – Projet de conversion des parts du Fonds

L'ACFM a été informée qu'Algonquin Power Venture Fund Inc., la société de gestion d'Algonquin Power Venture Fund (le « Fonds »), a l'intention de convertir les parts du Fonds détenues par des clients en date du 21 septembre 2007 en actions ordinaires d'une société inscrite à la cote de la Bourse de croissance de Toronto.

Si le projet de conversion et de restructuration du Fonds obtient les sanctions nécessaires, les clients qui détiennent des parts du Fonds au moment de la conversion détiendront alors des actions d'une société cotée en bourse. Comme il est interdit aux personnes autorisées des sociétés membres de donner des conseils ou d'agir dans le cadre d'opérations sur de tels titres, les clients devront transférer ces titres à un courtier en valeurs mobilières dûment inscrit pour les vendre ou effectuer d'autres opérations liées à ces titres.

Afin d'éviter tout écueil éventuel en ce qui a trait aux opérations liées à ces titres et la possibilité de se livrer à des activités qui outrepassent les restrictions de leur inscription, les membres sont invités par le personnel à prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les clients transfèrent les titres à un courtier en valeurs mobilières le plus rapidement possible.

Les membres qui désirent en savoir plus sur le projet de conversion et de restructuration du Fonds peuvent communiquer avec Algonquin Power Venture Fund Inc. à l'adresse courriel APVF@algonquinpowerventurefund.com ou par téléphone au 1-866-760-4173.